l'approbation d'un supérieur. Cela peut prendre beaucoup de temps. Au Mexique, les structures de décision sont très verticales et les gestionnaires intermédiaires n'ont que peu de pouvoir en ce qui concerne cette prise de décision. Pour éviter de tels retards, les missions canadiennes d'affaires au Mexique devraient comprendre des dirigeants ayant le pouvoir de prendre des décisions et, quand cela s'avère possible, traiter directement avec les cadres supérieurs ou les propriétaires.

## Les contrats et les ententes écrites

Une poignée de main est lourde de conséquences au Mexique. Les ententes d'affaires reposent essentiellement sur la confiance mutuelle. Malgré cela, les ententes écrites sont prises au sérieux parce qu'elles définissent les paramètres de la conduite des affaires.

Le contenu d'une entente écrite pourra révéler le niveau de confiance d'une partie envers l'autre. Une proposition d'entente tenant compte essentiellement du point de vue d'une partie à l'entente, agressive et rédigée en termes juridiques peut être interprétée comme un manque de confiance et pourrait nuire à la relation d'affaires. Les Mexicains réalisent toutefois la nécessité de contrats et d'accords juridiques et ont le plus souvent un comportement assez objectif à leur égard.

## La déontologie et la corruption

Le Mexique se débarrasse progressivement de la corruption qui a été pendant longtemps l'un de ses traits dominants. Malgré cela, les demandes de dessous de table et de pots-de-vin constituent encore un obstacle aux affaires internationales. Un grand nombre de sociétés ne les pratiquent que parce qu'elles estiment qu'ils sont nécessaires à leur survie.

Une société canadienne peut faire face à la corruption quand, par exemple, un concurrent mexicain a offert un pot-de-vin à un fonctionnaire. L'entreprise mexicaine pourra alors demander à la société canadienne de faire une offre concurrente. Cela serait illégal tout en étant une mauvaise pratique d'affaires. En effet, si l'affaire ne repose pas sur des principes solides, elle ne survivra pas à long terme.

La corruption diminue au Mexique parce qu'il s'agit d'un gaspillage de ressources qui entraîne des résultats inefficaces et des comportements non concurrentiels. C'est ce qui explique que les demandes de pot-de-vin se manifestent surtout quand des ministères du gouvernement ou des sociétés d'État participent aux négociations. Plus il y aura de privatisation et de déréglementation et moins la corruption jouera un rôle dans tous les aspects de la société mexicaine.

Les sociétés canadiennes qui veulent s'implanter au Mexique doivent être prêtes à s'adapter aux divers aspects de la culture mexicaine. La corruption n'en fait pas partie. C'est un domaine dans lequel le partenaire canadien devra insister auprès des partenaires mexicains pour qu'ils adoptent les usages canadiens en cette matière.